FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Direction des Jurys
de l'enseignement secondaire
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

enseignement.be/jurys
jurys@cfwb.be

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examens

Cycle	2023-2024/1
Titre	Arts appliqués (CE2D P)
Matières	Dessin à main levée Création- Formes et couleurs Dessin aux instruments Lettres Technologie des matières et du matériel Techniques artistiques Travaux pratiques-Décoration

I. Informations générales

••• Identification de la matière

Nom de l'option de base groupée **Assistant(e) en décoration**

Liste des matières (grille-horaire) :

Dessin à main levée
Création- Formes et couleurs
Dessin aux instruments
Lettres
Technologie des matières et du matériel
Techniques artistiques
Travaux pratiques-Décoration

••• Programme

Selon la règlementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles[1]. Ces programmes sont téléchargeables sur le site http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/programmes

Numéro du programme : **217/2003/249**

Lien : https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/223-2003-249.pdf

Nom du programme : **ARTS APPLIQUES**

Rappel : ces consignes ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles complètent le programme et précisent notamment les modalités d'évaluation.

••• Titre visé, type d'enseignement

Titre : Certificat d'enseignement secondaire deuxième degré pour l'enseignement secondaire professionnel (CE2D) ;

[1] Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

II. Organisation de(s) l'examen(s) de

••• Modalités de passation

Type d'examen : Epreuves intégrées pratiques et présentation orale

••• Condition(s) pour présenter l'examen oral

- Avoir participer à la réunion préparatoire pour les informations indispensables.
- Etre muni de tout le matériel nécessaire pour la réalisation pratique du thème donné.
- Etre présent tous les jours de la réalisation pratique et à la défense orale visant à argumenter les choix et options de la réalisation personnelle.

••• Condition(s) pour présenter l'épreuve pratique en cas d'épreuve théorique préalable pour les cours de l'option

••• Matériel

Matériel requis : Tout le matériel de dessin, crayons, marqueurs, latte, cutter, couleurs gouaches, pastels et autres médiums, papier suivant dimensions indiquées en rapport avec le thème, papiers couleurs, colle, papier collant, etc

Matériel autorisé : ordinateur, tablette et smartphone

Matériel refusé : tout montage déjà réalisé en extérieur

Attention : il est nécessaire de faire la différence entre le matériel requis et le matériel autorisé. Le matériel autorisé n'est pas indispensable pour la réussite de l'examen.

••• Consignes d'examen(s)

1- Une rencontre préalable est organisée avec les candidats. Y seront donnés : le thème ainsi que les consignes précises pour la réalisation pratique en 'atelier' +/- 4 jours. Les candidats y recevront une réponse aux questions relatives au thème et aux consignes.

2- Etre présent tous les jours définis pour la réalisation pratique avec le matériel nécessaire.

III. Annexes

••• Exemple d'anciens examens

La Direction des Jurys de l'enseignement secondaire ne fournit aucun ancien examen.